

**Direction : Enfance Jeunesse et Sports**

**Enfance, Jeunesse et Sports**

**REF : EJS2007001**

**Signataire : ML/S**

**OBJET : Avenant n°1 à la convention n°05-018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis sur la prestation de service unique (PSU) pour l'ensemble des structures de la petite enfance.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Vu la convention n° 05-018 signée le 22 avril 2005 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005,

Vu la délibération n° 87 du 21 avril 2005 autorisant le maire à signer une convention avec la CAF sur la PSU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005,

Vu le projet d'avenant n°1 à ladite convention,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n° 05-018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant la prestation de service unique (PSU) pour l'ensemble des structures de la petite enfance. Cet avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le Maire